

Des salariés se plaignent de l'entrisme islamique dans un entrepôt d'Amazon

Article rédigé par *Boulevard Voltaire*, le 27 avril 2023

Source [Boulevard Voltaire] : « *J'ai alerté la direction, ils tremblent mais ne font rien* ».

Depuis plusieurs mois, Catherine*, agente de logistique chez Amazon à Brétigny-sur-Orge (Essonne), assiste impuissante à la montée d'un islam revendicatif au sein de son entreprise. « *Certains employés portent des robes et des tenues islamiques. Parfois, on croise certaines femmes dont on ne voit que les yeux, le reste est caché sous le voile* », constate l'une de ses collègues. Un autre employé, agent de logistique lui-aussi, précise : « *De plus en plus de femmes musulmanes portent des vêtements amples et des manches longues dans l'entrepôt* ». À ces habits traditionnels et au port du voile, s'ajoute une présence visible de la pratique religieuse. Ainsi, « *il y a quelques mois, certains musulmans priaient sous l'un des escaliers de l'entrepôt* », relève Catherine. « *Aujourd'hui, ils font leurs prières dans les vestiaires* », s'agace l'une de ses collègues. D'autre part, « *pendant le Ramadan, il y a eu beaucoup d'absents. Et ceux qui étaient présents avaient souvent le droit de prendre une pause le soir pour rompre le jeûne* », enchérit un employé des équipes de nuit.

L'entrisme de l'islam dans l'entreprise déranger, agace, crée un sentiment d'injustice et impacte les bonnes relations entre collègues. Ils sont nombreux à protester contre cette évolution et à souhaiter que les médias s'en saisissent. L'un d'eux nous explique : « *Chez Amazon, les pauses sont chronométrées. Donc nous, si on prend deux minutes de pause en avance, on est sanctionnés. Mais eux [certains musulmans, ndlr], ils avaient droit de s'arrêter pour la fin du jeûne. C'est pareil pour les vêtements. On nous interdit le port de bonnet et de casquette pour des raisons de sécurité, mais les voiles et vêtements amples sont autorisés. Ce n'est pas logique.* »

Une direction silencieuse

Confrontés à cette situation depuis près d'un an, ces employés ont décidé d'alerter officiellement leurs supérieurs à plusieurs reprises. « *Ça les dérange, mais ils laissent faire* », regrette Catherine qui n'a pourtant eu de cesse de faire remonter l'information auprès des ressources humaines. Tous les employés de Brétigny-sur-Orge interrogés par *Boulevard Voltaire* parlent d'une administration « *dépassée* », incapable d'agir sur ce sujet. Contactée, la direction de l'entrepôt Amazon de Brétigny-sur-Orge et le service de presse du groupe en France n'ont pas répondu à nos sollicitations.

Sur le plan réglementaire, en l'absence de clause de neutralité ou d'interdiction dans le règlement intérieur, le port du voile est autorisé dans les entreprises françaises, tout comme les congés pris sur les jours de fêtes religieuses. Le prosélytisme, à l'inverse, est totalement interdit et doit être sanctionné par l'employeur. Mais plutôt que de trancher et de clarifier la situation, il semblerait qu'Amazon ait choisi la voie du laisser-faire.

Retrouver l'intégralité de l'article [en cliquant ici](#)

27/04/2023 01:00